

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'INDRE-ET-LOIRE

Samedi 5 avril 2025
Centre des Congrès du Vinci
à TOURS

Séance ouverte à : 9 heures 15

Membres du Conseil d'Administration présents :

Messieurs	Alain BELLOY, Président Fabien LABRUNIE, 1er Vice-Président Jean-François BAUMARD, 2ème Vice-Président Stéphane CAILLER, 3ème Vice-Président Jean-Marc MAINGAULT, Secrétaire Général Thierry BENOIST, Secrétaire Général Adjoint Pascal JEHANNIN, Trésorier Francis BRIZIOU, Trésorier Adjoint Erasme BIZARD, Administrateur Julien DERUY, Administrateur Ludovic JARNAC, Administrateur Patrice MARCHESSAU, Administrateur
Madame	Caroline MOUHSINE, Administratrice

VISIONNAGE diaporama photos Club CET **VISIONNAGE de la dernière publicité de la FNC**

I/ OUVERTURE DE L'AG

Mesdames, Messieurs, les responsables de territoires,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations spécialisées,
Messieurs les Lieutenants de Louveterie,
Mesdames et Messieurs les membres du Club photo,
Mesdames et Messieurs les Chasseresses et Chasseurs,
Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je déclare ouverte cette assemblée générale de la FDC 37.

Nous nous retrouvons aujourd’hui pour l’Assemblée Générale de votre Fédération, et si nous sommes là, si vous êtes là, c'est bien parce que la passion de la chasse nous anime et nous donne l'énergie d'être présent sur le terrain tout au long de l'année.

Je tiens à excuser :

- ✓ M. Pierre-Alain ROIRON, Sénateur
- ✓ M. Henri ALFANDARI, Député
- ✓ Le colonel FRIEDLING, commandant le groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire,
- ✓ M. Jean-Noël RIEFFEL, Directeur régional de l'OFB
- ✓ Mmes Carine BAR, Fanny LOISEAU-ARGAUD et Mathilde PALUSSIÈRE de la DDPP
- ✓ M. Willy SCHRAEN, Président FNC

J'excuse également :

- ✓ Mme Valérie GERVÈS, 4ème vice-présidente du Conseil Départemental que je tiens à remercier pour le soutien dans les dossiers environnementaux (aménagement du territoire, traitement des sous-produits de gibier, développement de l'éducation à l'environnement, gestion des milieux naturels (site des Tenières...)).

Et je remercie de leur présence :

- ✓ M. Le Préfet, Thomas CAMPEAUX,
- ✓ M. Le Sénateur Vincent LOUAULT,
- ✓ M. Le Député Daniel LABARONNE,
- ✓ Mme Corinne BIVER, Directrice Départementale des Territoires,
- ✓ Mme Sophie AUCONIE, ex députée et administratrice de la Ligue contre le cancer du sein,
- ✓ M. Bruno BOIS, Président de la Chambre d'agriculture,
- ✓ Mme Frédérique ALEXANDRE, Présidente de la FNSEA 37,
- ✓ M. Stéphane LOYAU, Chef de service départemental de l'OFB,

- ✓ M. Bruno GIL adjoint au responsable de l'unité territoriale ONF d'Indre et Loire, chargé du suivi cynégétique,
- ✓ Mme Massabielle D'OUINCE, du Syndicat des Forestiers Privés de Touraine,
- ✓ Jean Pierre LUTREAU, Administrateur à la FDC du Cher.

Et bien sûr vous tous présents dans cette salle aujourd'hui
Je cède maintenant la parole au représentant de M. Le Maire de Tours, M. Florian HEMME

➤ *Intervention de M. HEMME, conseiller municipal de la ville de Tours*

► DÉROULEMENT DE L'AG

Le Président indique :

Notre Assemblée Générale doit durer 3h au cours desquelles nous examinerons les points suivants chronologiquement :

- ✓ Le rapport moral du Président de la FDC,
- ✓ Le rapport du secrétaire général sur l'activité,
- ✓ L'intervention de notre vice-président sur la gestion du petit gibier et sur la gestion du grand gibier marquera le début de notre chapitre « bilan de la saison écoulée »
- ✓ Nous aurons ensuite la présentation du bilan de 2023-2024, avec le budget prévisionnel 2025-2026 et le quitus à donner au conseil d'administration,
- ✓ Ceci fait, nous passerons à la présentation et au vote,
- ✓ Nous clôturerons cette AG en remettant les médailles.
- ✓ buffet campagnard vers 12h00.

RAPPEL A L'ASSEMBLÉE

Monsieur BELLOY rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts, la présente Assemblée Générale est réunie sur convocation parue dans des journaux locaux d'information générale ou d'annonce légale :

- **La Nouvelle République du Centre-Ouest du 3 mars 2025,**
- **La Chasse en Touraine du 1^{er} trimestre 2025 (n°289)**

MODE DE SCRUTIN

Conformément aux pratiques passées et afin d'accélérer les opérations de vote, le Président Belloy propose d'adopter la procédure suivante :

1. Vote à mains levées pour :

- La désignation du bureau de séance,
- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024,
- Les comptes de l'exercice passé et le prévisionnel 2025-2026,
- Les résolutions comptables.

2. Vote à scrutin secret avec les boitiers qui vous ont été fournis à l'entrée pour :

- Les vœux concernant les dates d'ouverture et de clôture,
- Les deux options proposées pour le budget « grand gibier »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- DÉSIGNATION DU BUREAU DE SÉANCE

L'Assemblée Générale sera présidée par le Président de la Fédération, votre serviteur.

Conformément à ses statuts (*Article II*), l'Assemblée, à l'unanimité, choisit à mains levées, le bureau de séance suivant :

- ✓ M. Fabien LABRUNIE 1er Vice-Président
- ✓ M. Pascal JEHANNIN Trésorier
- ✓ M. Jean-Marc MAINGAULT Secrétaire Général

- COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 2024

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 avril 2024 a été diffusé dans "La Chasse en Touraine" du 3ème trimestre 2024 (numéro 287).

Il est approuvé à mains levées à l'unanimité.

II/ ALLOCUTION DU PRÉSIDENT - RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs les présidents de chasse,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureux de vous retrouver, dans cet amphithéâtre du Palais des Congrès –Vinci.

Cette assemblée générale est un moment si important de la vie Fédérale. Cette journée permet, à l'ensemble des élus du conseil d'administration de vous rencontrer et d'échanger autour de notre passion commune, la chasse en Indre-et-Loire. Elle vous offre également la possibilité de vous exprimer sur divers sujets d'actualités par le biais du vote.

Comme chaque année, je vous présenterai une synthèse des principaux dossiers nationaux. Les affaires départementales seront ensuite développées par mes collègues administrateurs.

Comme maintenant depuis quelques années, les opérations de vote seront effectuées avec le boîtier électronique remis lors de l'émargement ce qui permet d'en connaître les résultats instantanément ; ce qui est, nous le pensons, très appréciable.

1- actualité nationale

Avant d'aborder le contexte national cynégétique, permettez-moi de replacer notre échange dans un cadre plus large. Ces derniers mois, notre pays a traversé une période politique particulièrement mouvementée. Entre débats houleux, décisions contestées et remises en question de nombreux équilibres, la tension et l'incertitude sont devenues le quotidien de nombreux Français. La ruralité, et avec elle la chasse, n'ont pas échappé à cette agitation.

Dans ce climat parfois troublé, il est essentiel de rappeler le rôle fondamental que nous jouons : celui de gestionnaires de la biodiversité, de défenseurs des espaces naturels et d'acteurs engagés du monde rural. Plus que jamais, nous devons faire preuve de vigilance, de cohésion et de détermination pour préserver nos pratiques et faire entendre notre voix.

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit la situation cynégétique nationale, avec ses défis, ses évolutions réglementaires et les enjeux qui nous concernent tous. Je vous propose à présent de faire un point sur ces sujets qui façonnent l'avenir de notre passion et de notre engagement.

SÉCURITÉ

La volonté de renforcer la sécurité à la chasse reste une priorité nationale, et les chiffres témoignent de nos efforts : responsables, nous le sommes !

La nouvelle baisse des accidents lors de la saison 2023-2024 démontre les actions menées par le monde de la chasse pour améliorer la sécurité. Il est toutefois regrettable qu'il y ait encore des accidents mortels (6 en 2023-2024, tous impliquant des chasseurs). Néanmoins, nous, chasseurs, avons réussi à réduire le nombre de ces accidents de 77 % en 20 ans, grâce à notre rigueur et à nos efforts constants en matière de sécurité.

En revanche, 103 incidents matériels ont été recensés pour la saison 2023-2024, un chiffre supérieur à celui de la saison précédente. Cette augmentation s'explique probablement par un meilleur signalement de ces incidents. Il est important de noter qu'en parallèle, le nombre de balles tirées a été multiplié par 5 en 20 ans.

Je le répète, encore et encore : à la chasse, une seule règle prime : la sécurité, toujours la sécurité, rien que la sécurité...

C'est ainsi que nous pourrons continuer à partager sereinement l'espace public avec tous les autres usagers de la nature, comme nous le faisons depuis toujours !

LES CHASSES TRADITIONNELLES

En ce qui concerne les chasses traditionnelles, le combat à l'échelle nationale continue !

La directive européenne « Oiseaux » autorise le recours aux chasses traditionnelles lorsqu'aucune autre solution satisfaisante n'est disponible. Ces pratiques permettent, dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective, la capture de petites quantités d'oiseaux.

Sur cette base, 8 chasses traditionnelles ont été autorisées dans 13 départements français.

Certaines de ces pratiques regroupent une poignée de pratiquants, tandis que d'autres attirent plusieurs milliers de personnes. Toutes ces chasses font partie du patrimoine culturel commun et concernent des espèces qui, par ailleurs, peuvent être chassées à tir.

DOSSIER DÉGÂTS

L'année dernière, je vous parlais de l'accord signé entre le Président de la Fédération Nationale et les représentants nationaux du monde agricole, avec le soutien de l'État. Cet accord a abouti à la signature d'un protocole d'accompagnement le 1er mars 2023, lors du Salon de l'Agriculture.

Il portait principalement sur l'élargissement des outils de gestion du sanglier et une modification du dispositif d'indemnisation, incluant :

La suppression du seuil d'éligibilité à la parcelle de 230,00 € ou 3 % de la culture,

Son remplacement par un seuil unique de 150,00 € par exploitation et par an.

À cela s'ajoutait un objectif commun, fixé par l'État, visant à réduire de 30 % la surface détruite d'ici 2025, en prenant 2019 comme année de référence. En contrepartie, l'État s'était engagé à apporter un soutien financier aux fédérations pour les deux saisons suivantes, sous condition de l'atteinte de cet objectif.

Dès le départ, j'ai exprimé à plusieurs reprises mes inquiétudes quant à ces engagements, aussi bien au niveau régional qu'auprès de la FNC.

La mise en application de cet accord a entraîné des effets directs :

- -Une augmentation de plus de 20 % du nombre de dossiers à indemniser,
- -Une intervention croissante de l'administration dans notre gestion, sans réelle compétence en la matière.

Pire encore, il y a quelques mois, nous avons appris que l'État revenait sur ses engagements, en réduisant de 5 millions d'euros l'enveloppe budgétaire initialement allouée aux fédérations.

Face à cette décision, lors de notre congrès national, tenu il y a quelques jours, une motion a été votée à l'unanimité pour que le monde cynégétique revoie également ses engagements, notamment en ce qui concerne la suppression du seuil d'éligibilité à la parcelle. Cette nouvelle négociation sera portée dans les semaines à venir par notre Président national.

Vous connaissez ma position et mon avis sur cette situation.

J'AIME LA NATURE PROPRE

Je conclurai ce volet de l'actualité nationale en vous présentant le résultat de l'opération « J'aime la nature propre », qui, pour la première fois, s'est soldée par une mobilisation des participants sur l'ensemble du territoire français. Ce sont 92 fédérations départementales qui ont participé, mobilisant 140 068 bénévoles sur plus de 3 200 points de collecte !

Ce ne sont pas moins de 16 000 mètres cubes de déchets qui ont été ramassés, soit l'équivalent de 160 semi-remorques ou d'un terrain de football rempli de déchets sur 1,60 m de hauteur. « J'aime la nature propre » a démontré que l'engagement collectif est un levier puissant pour lutter contre la pollution et protéger l'environnement.

La mobilisation de nombreux bénévoles à travers la France contribue ainsi à la préservation des écosystèmes locaux et à la sensibilisation aux pratiques durables. Notre département n'a bien sûr pas été en reste concernant cet événement. M. Maingault reviendra sur le bilan départemental à la lecture du compte rendu d'activité, mais je tenais également à remercier tous les participants qui ont œuvré à la réussite de ces journées.

- 11- AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Revenons aux affaires départementales, pour un bref état des lieux.

SÉCURITÉ

Je vous le disais précédemment, le renforcement de la sécurité à la chasse reste une priorité nationale, mais c'est aussi un engagement fort de votre Fédération Départementale.

Depuis maintenant quatre ans, nous dispensons une remise à niveau obligatoire pour chaque chasseur. Cette formation, bien qu'elle ne soit pas sanctionnée par un examen, a déjà permis de former plus d'un tiers des adhérents de notre Fédération. Je vous rappelle que d'ici 2030, tous les chasseurs devront l'avoir suivie pour pouvoir valider leur permis, que ce soit en Indre-et-Loire ou partout ailleurs en France.

Dans cette même volonté de renforcer la sécurité, nous avons relancé les formations destinées aux responsables de territoire et aux chefs de ligne. Ces formations, que je considère essentielles, visent à leur apporter une meilleure maîtrise des règles fondamentales de sécurité. Rappelons que l'organisation d'une journée de chasse repose sur leurs épaules. Il est donc primordial que votre Fédération vous accompagne en vous fournissant les outils et les conseils nécessaires pour garantir le bon déroulement de ces journées et assurer votre protection.

GARDERIE FÉDÉRALE

Au fil des années, vous avez été nombreux à interroger les membres du conseil, les salariés de la Fédération ou moi-même sur la nécessité de recréer un corps de Garderie Fédérale afin d'assurer le respect de la réglementation en vigueur dans notre département. C'est désormais chose faite !

Au cours de l'année 2024, nous avons réorganisé les équipes fédérales, ce qui nous a permis de recruter et d'assementer quatre salariés à ce jour. Ces recrutements ont été anticipés en prévision de certains départs, afin d'assurer une période de transition et de transmission des connaissances. Ils ne constituent donc pas une charge durablement importante pour les comptes de la FDC et s'inscrivent pleinement dans le renouvellement des missions fédérales.

Ces agents ont la lourde tâche de veiller au respect de nos règles, notamment l'apposition des boutons sanglier, la pose des bracelets sur les espèces soumises à un plan de chasse, ainsi que le respect des règles encadrant l'agrainage dans le département. Le mot d'ordre du conseil concernant cette garderie est clair : faire preuve de pédagogie auprès des territoires qui ne seraient pas parfaitement en règle, puis effectuer des contrôles réguliers pour s'assurer de leur mise en conformité.

Néanmoins, aucune tolérance ne sera acceptée en cas de non-apposition des boutons sur les prélèvements de sangliers. Et vous pouvez me faire confiance, je veillerai personnellement à ce que les territoires qui trichent soient sanctionnés sévèrement !

Rien n'est plus frustrant que de respecter les règles et de constater que d'autres trichent sans scrupule autour de nous.

CLASSEMENT ESOD

Nous arrivons au terme de la période triennale du classement des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) établie en 2023. Pour espérer conserver la possibilité de réguler ces espèces par piégeage ou par tir, il est impératif de fournir des éléments solides à l'Administration. Or, nous manquons actuellement de données sur les dommages et les préjudices financiers qu'elles causent. Sans ces justificatifs, certaines pourraient être déclassées, limitant ainsi nos capacités d'intervention.

Votre participation est essentielle ! Nous avons besoin de vous pour nous transmettre un maximum d'informations sur les dégâts constatés. C'est maintenant que tout se joue !

Soyez assurés que votre Fédération d'Indre-et-Loire mettra tout en œuvre pour défendre et justifier le maintien du classement des sept espèces actuellement concernées : Renard, Fouine, Martre, Corbeau freux, Corneille noire, Pie bavarde et Étourneau sansonnet.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE.

Le 4^e Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2025-2031 a été adopté par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) et approuvé par Monsieur le Préfet le 21 janvier 2025. Ce document stratégique marque une nouvelle étape pour la gestion de la chasse et de la faune sauvage en Touraine.

Fruit d'un travail collectif mené tout au long de l'année 2024, il reflète nos engagements en faveur d'une chasse durable, responsable et respectueuse des équilibres naturels. Ce schéma prend en compte l'évolution de nos pratiques, les défis environnementaux actuels et la nécessité de concilier passion et responsabilité.

Aujourd'hui, nous nous engageons tous ensemble à faire vivre ce SDGC, à en appliquer les principes et à poursuivre nos efforts pour une chasse exemplaire. Je compte sur chacun d'entre vous pour en être les ambassadeurs et faire de cette nouvelle feuille de route un véritable levier de progrès pour notre territoire et notre biodiversité.

REMERCIEMENTS

Enfin, pour conclure, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble du Conseil d'Administration pour son engagement, sa vision et les décisions éclairées qui guident notre fédération au quotidien. Votre implication est essentielle à notre développement et à la pérennité de nos actions.

À vous, collaborateurs de la maison Fédérale – du service comptable, des dégâts de gibiers, du personnel administratif et technique – qui œuvrez souvent dans l'ombre avec rigueur et dévouement, je souhaite vous témoigner toute ma reconnaissance. Votre travail, votre professionnalisme et votre engagement sont la force vive de notre fédération. Merci à chacun d'entre vous pour votre précieuse contribution.

Je vous remercie de votre attention.

III/ ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL « J-M MAINGAULT »

Mesdames, Messieurs,

Vous avez eu l'opportunité de consulter le rapport d'activités 2023-2024, publié dans son intégralité dans le numéro 290 de la revue fédérale La Chasse en Touraine. Plutôt que de vous en faire une présentation détaillée, je souhaite aujourd'hui, comme à l'accoutumé, mettre en lumière quelques points essentiels.

Tout d'abord, l'évolution des validations du permis de chasse pour la saison 2023-2024 mérite toute notre attention. La réforme financière de la chasse, en particulier la réduction du tarif de la validation nationale, a conduit à une forte augmentation des validations nationales, multipliées par quatre. Elles sont passées de 1 900 en 2018/2019 à 7 438 en 2023/2024. En parallèle, la part des validations départementales, qu'elles soient annuelles ou temporaires, tend à diminuer. Au total, ce sont près de 13 000 validations de permis de chasser qui ont été enregistrées pour cette saison. L'évolution du nombre de chasseurs reste une préoccupation majeure pour votre Fédération. En effet, le maintien de nos effectifs est un enjeu crucial pour l'avenir de notre activité à plusieurs niveaux. C'est pourquoi la Fédération poursuit ses efforts de recrutement, notamment en déployant des initiatives financières en faveur des nouveaux chasseurs.

Heureusement, nous pouvons nous satisfaire de la poursuite de la formation des nouveaux chasseurs, qui se maintient à un bon niveau malgré les difficultés liées à la dématérialisation du permis de chasser, mise en place par l'Office Français de la Biodiversité. Il convient également de souligner la réduction des sessions d'examen mises à notre disposition par les services de l'État. En dépit de ces contraintes, près de 400 candidats ont été formés en 2023/2024, dont 326 se sont présentés à l'examen. Parmi eux, 240 ont réussi à obtenir leur permis de chasser pour arpenter nos campagnes tourangelles. À cela s'ajoutent 21 jeunes formés à la chasse accompagnée, qui constituent un véritable levier pour réussir l'examen du permis de chasser.

Je laisserai mon collègue Fabien LABRUNIE vous parler plus en détail du petit gibier, et me concentrerai désormais sur le grand gibier. La Touraine est une véritable « terre de chasse », dotée de vastes massifs forestiers où les cervidés, qu'ils soient petits ou grands, ainsi que les sangliers, prospèrent. En 2023/2024, la Fédération a attribué près de 5 200 grands cervidés, ce qui fait de l'Indre-et-Loire le premier département pour cette espèce. Le tableau des sangliers est tout aussi impressionnant avec un record de 9 576 sangliers prélevés, résultat en constante augmentation, qui témoigne de la bonne santé de cette population, parfois même trop nombreuse dans certains secteurs. Quant au chevreuil, l'attribution de près de 9 200 animaux confirme sa présence sur l'ensemble du département. Cependant, nous avons observé une légère baisse des réalisations, probablement liée à la sécheresse marquée de l'été 2023, qui aurait affecté les effectifs. Cela sans compter les effets des conditions météorologiques et de l'excès de pluie que nous connaissons depuis un an et demi maintenant.

Ces chiffres sont, bien entendu, une source de fierté. Fierté d'être un chasseur tourangeau, fier de la richesse de nos territoires. Toutefois, tout cela a un coût.

Il est impossible de parler du grand gibier en 2025 sans évoquer les dégâts causés par ces espèces, qui sont directement liés à la bonne santé des populations. Ces dégâts sont coûteux, et vous en êtes tous conscients.

Pour la campagne 2023-2024, un total de 1 203 037 € d'indemnisations a été versé aux agriculteurs, ce qui représente une diminution de 36 % par rapport à la saison précédente. Cette baisse s'explique en partie par les efforts considérables déployés par votre fédération en matière de prévention, à un niveau historique. Il est par ailleurs utile de rappeler qu'en 2022-2023, nous avons vécu une saison historique avec une augmentation moyenne de 35% des prix des produits agricoles, principalement en raison du conflit en Ukraine, ce qui a fortement gonflé le budget des indemnités de dégâts. La part des dégâts causés par les cervidés semble désormais stabilisée par rapport aux autres espèces, voire en légère diminution dans certains secteurs. En 2023-2024, les attributions ont connu une légère hausse, dans l'objectif de réduire les effectifs de grands cervidés, qui ont atteint des niveaux trop importants ces dernières années.

Heureusement, les hausses successives des indemnisations que nous connaissons depuis plusieurs années, ont été partiellement compensées par le plan de résilience de l'État lors de la saison 2021-2022, ainsi que par la convention État-FDC pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024. Cette convention doit permettre aux Fédérations de toucher des fonds pour participer au paiement des dégâts jusqu'en 2025.

Cependant, comme vous le savez, rien n'est gratuit et sans condition. L'administration exige des réductions des surfaces indemnisées de 30% d'ici la fin de la saison 2025. Un objectif que nous ne tiendrons pas au vu des résultats actuellement en notre possession, en partie expliqués par les conditions météorologiques exceptionnelles que vous connaissez, ainsi que par une récolte qui s'est éternisée.

Ainsi, pour la saison à venir, la Fédération a fait le choix d'établir un budget en ne comptant pas sur la réussite de cet objectif de réduction des surfaces agricoles indemnisées.

Par ailleurs, l'administration reste vigilante face à la gestion du sanglier, avec le Plan National de Maîtrise du Sanglier. Cela se traduit par des suspensions de l'agrainage, que votre Fédération rejette, ainsi que par des battues administratives dans certains secteurs. La seule manière d'éviter ces mesures est de réduire le niveau des dégâts, et la solution ne peut passer que par une baisse de la population. Le prélevement a plafonné autour de 8 000 sangliers pendant trois ans, mais il semble désormais insuffisant. J'espère que le tableau plus important de cette saison, supérieur à 10 000 sangliers, traduit la prise de conscience des responsables de territoire.

Pour conclure cette prise de parole sur une note plus positive, j'évoquerai des missions moins connues mais essentielles, tant pour la petite faune de plaine que pour le monde agricole et la société dans son ensemble.

Depuis plus de 30 ans, la Fédération, d'abord accompagnée par la Chambre d'Agriculture et depuis toujours soutenue par le Conseil Départemental, anime le programme de plantation de haies « L'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine ». Chaque année, entre 15 et 20 kilomètres de haies sont plantés. En 2023/2024, 25 kilomètres de haies, représentant environ 32 000 arbres et arbustes, ont consolidé le maillage de notre campagne tourangelle. Depuis 30 ans, ce sont plus de 500 000 arbres et arbustes qui ont été plantés grâce à l'implication du monde de la chasse.

De plus, en 2023/2024, près de 50 m³ de déchets ont été collectés dans le cadre de l'opération « J'aime la nature propre », grâce à l'engagement de 300 bénévoles, lors d'un week-end au mois de mars dernier. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui participent à ces initiatives, qui jouent un rôle concret dans la préservation et l'aménagement de notre territoire.

Le rapport d'activités 2023/2024 de votre Fédération occupe une trentaine de pages dans le numéro 290 de La Chasse en Touraine. Je vous invite à en prendre connaissance pour découvrir toutes les informations que je n'ai pas pu détailler dans mon discours, ainsi qu'une multitude d'autres actions, parfois insoupçonnées, menées au quotidien par votre Fédération au nom des chasseurs tourangeaux.

Je vous remercie de votre attention.

Le compte-rendu d'activités 2023/2024 est approuvé à l'unanimité à mains levées.

IV/ ALLOCUTION DU 3^{ème} VICE-PRÉSIDENT « FABIEN LABRUNIE »

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter à nouveau la partie de notre assemblée générale dédiée au petit gibier.

Ce ne sera une surprise pour personne si je vous annonce que la météo de la saison passée a été le facteur prépondérant de la baisse généralisée de notre tableau « petit gibier départemental ». Les pluies incessantes ont, à la fois été préjudiciables à la reproduction de nombreuses espèces, mais ont aussi gâché et écourté plusieurs journées de chasse habituellement dédiées au petit gibier.

Ce tableau 2024-25 a donc été doublement influencé à la baisse.

Néanmoins, le lièvre s'accroche.

Depuis plusieurs années, il est redevenu une valeur sûre en Touraine car malgré des conditions vraiment défavorables, il reste à près de 5 800 prélèvements. Les pluies ont surtout nuit à la survie des levraults.

Les indices d'abondance ont chuté, passant de 6.8 à 5.8 lièvres/km mais ce n'est pas dramatique.

La baisse est un peu plus marquée au nord de la Loire.

Il conviendra donc d'être prudent sur les prochaines attributions afin de retrouver la belle dynamique constatée depuis 5 ans.

Pour le lapin, la situation est à l'inverse catastrophique avec seulement 650 prélèvements. Les maladies virales sont le facteur principal de ce déclin qui semble malheureusement inéluctable.

Le tableau des perdrix naturelles descend autour de 1700 individus.

Pour les faisans naturels, vous avez fait preuve d'une grande sagesse avec seulement 1 254 bracelets apposés. Les unités de gestion avaient partout choisi d'être modérées sur les attributions et les responsables de territoire que vous êtes, ont été encore plus sages en limitant volontairement le tir de ces beaux oiseaux sauvages.

Les conditions météos ont été extrêmement mauvaises pour la reproduction, qui a, dans de nombreux secteurs, été inférieure à 3 jeunes par poule. C'est vraiment rageant parce que, comme vous pouvez le voir sur la carte, les densités de reproducteurs étaient vraiment intéressantes au printemps dernier.

Espérons que mai et juin 2025 soient beaucoup plus cléments afin de revoir, dès cet été, des faisandeaux nombreux et en pleine santé.

A ce propos, la zone du plan de gestion faisant continue de s'agrandir sur la base du volontariat. Ainsi, deux secteurs sont actuellement en consultation : le nord-ouest du département autour de Marcilly et Bray-sur-Maulne mais également autour de Savigné et Channay-sur-Lathan. Et un second secteur bien plus à l'est autour de Mosnes et Chargé. Si les retours sont positifs, ces deux zones intégreront le dispositif d'aides fédérales et recevront des faisandeaux F2 en août 2025.

Pour en revenir à notre tableau départemental, nous avons prélevé 2 639 bécasses cette saison, chiffre très proche de la moyenne des 20 dernières années. Comme lors de la dernière AG, je ne peux que vous encourager à utiliser l'application

« Chassadapt » sur vos smartphones pour vos déclarations de prélèvements : c'est plus simple et rapide qu'en version papier.

Et surtout, ça représente une source de données importantes pour que nos dirigeants nationaux défendent encore mieux le sérieux des chasseurs de migrants.

Puisqu'on parle de migrants, venons-en au premier d'entre eux. Avec plus de 25 000 pigeons ramiers au tableau, nous sommes sur une année moyenne.

Les grandes variations annuelles de ce tableau se font par rapport à la migration mais il ne faut pas oublier qu'un nombre très important d'oiseaux sont désormais sédentaires.

C'est pour cette raison, que nous ne cessons de réclamer au niveau national une ouverture du pigeon ramier en août afin d'agrandir sa période de chasse à tous les chasseurs (et pas seulement à quelques initiés) et de faire en sorte que chacun puisse aider à mieux protéger les cultures sensibles.

Sachez que la FDC approuvera systématiquement les demandes de tir de défense des tournesols à partir du 1^{er} août 2025. Ainsi, je vous encourage à vous rapprocher des agriculteurs présents sur vos territoires pour qu'ils fassent les demandes adéquates et que tous les chasseurs qui le désirent puissent tirer quelques pigeons cet été.

Au niveau des canards, les 8 400 colverts de 2024-25 forment un chiffre un peu plus bas qu'à l'accoutumée : encore une fois, la météo 2024 n'a pas toujours favorisé la chasse des Anatidés.

Enfin, le prélèvement de 7 250 corvidés et de plus de 4 400 renards reste très important, signe de populations trop fortes pour l'essor de nos petits gibiers.

Néanmoins, je note que le tableau de ces ESOD (ex-nuisibles) a tendance à régresser légèrement depuis quelques années. Pourtant, le renard ne s'est jamais aussi bien porté qu'aujourd'hui.

Avec 0.72 renard/km, on peut même parler d'explosion de la population vulpine.

J'ai fait un petit calcul que je vous livre.

En 2009, lors des sorties hivernales au phare, nous éclairions 21 lièvres avant de voir un renard.

En 2024, nous avons relevé 1 renard pour 8 lièvres vus.

Sans être un grand scientifique, on peut donc conclure qu'en 15 ans, alors que l'IKA est à peu près le même, la population de renards a plus que doublé.

Plus que jamais, il est donc primordial de lui conserver son statut d'ESOD.

D'ailleurs, il est déjà temps de remettre l'ouvrage sur le métier dans ce dossier des ex-nuisibles, car il nous faut déjà préparer la période 2026-2029.

Nous, chasseurs, nous, agriculteurs, nous, ruraux, devons encore une fois prouver que ces espèces se portent bien et qu'il est nécessaire de pouvoir les réguler. Comme si un renard de l'année 2025 était moins prédateur qu'un renard des années 60 !!!

Bref, il nous faut à nouveau déclarer via le site de la Fédération ou par tout autre moyen à votre convenance, tous les dégâts commis par ces animaux, dit ESOD.

N'oubliez pas de joindre un maximum de photos des dégâts de ces animaux : la preuve par l'image est très peu remise en cause par nos détracteurs qui préfèrent souvent détourner le regard pour ne pas être confrontés à la réalité de la vie sauvage.

Au-delà des ESOD, vous trouverez aussi, sur cette fiche de déclaration, un chapitre concernant le blaireau.

Cet animal dont tous les indicateurs montrent qu'il est encore en accroissement de population est érigé en symbole par les anti-chasse.

Tout est bon pour limiter sa période et ses modes de chasse.

Même si la Fédération Nationale a travaillé la question, il tarde que cela se traduise par un document concret que nous pourrions décliner départementalement.

En attendant, votre Fédération consacre beaucoup de temps et de moyens pour soutenir à bout de bras ce dossier. Nous le faisons parce que nous sommes persuadés de la nécessité de réguler cet animal mais aussi et surtout parce que nous voulons défendre la chasse, sous toutes ses formes, et la vénérerie sous terre en fait pleinement partie.

Amis chasseurs, je vous invite encore une fois à être les vigies du monde rural. Soyez à l'affût des dégâts causés par les blaireaux mais aussi des collisions routières, des signes de présence, des blaireautières, etc..., et faites-nous remonter les infos. Pour les plus connectés d'entre nous, l'application Sirene-Tech permet une transmission simple et rapide. Mais une bonne vieille déclaration papier est encore acceptée sans souci !

J'imploré également le monde agricole, cher Bruno Bois, pour qu'il prenne conscience de la nécessité de s'emparer de ce dossier et de nous y aider plus activement encore.

Vous devez défendre la chasse de cet animal et surtout sa période complémentaire avec la date d'ouverture historique du 15 mai.

C'est à ce moment-là que la chasse du blaireau est efficace et permet de protéger les semis de maïs ou les blés avant maturité.

Les chasseurs qui prennent du plaisir à exercer leur passion tout en rendant service aux agriculteurs : quoi de plus normal dans notre monde rural ?

Ce monde rural désormais si méconnu de la majorité de la population française, a encore de profondes valeurs de solidarité, de fraternité et de rassemblement.

Amis chasseurs, amis agriculteurs, amis forestiers, et plus généralement amis ruraux, n'oublions jamais ce qui nous rassemble : la Nature !

Cette Nature que l'on chérit tant et que nous sommes bien souvent les seuls à sauvegarder par des actes concrets et non par du blabla !

Nous pouvons et nous devons être fiers de ce que l'on fait et donc de ce que nous sommes.

BILAN DU « GRAND GIBIER »

Passons maintenant au tableau de chasse du grand gibier dans le département.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que les chiffres que je vais vous présenter sont susceptibles d'évoluer légèrement, la présentation des trophées ayant lieu la semaine prochaine, de lundi 7 à mercredi 9 avril.

Pour rappel, l'Indre-et-Loire compte près de 2 500 territoires de chasse, dont environ 1 900 sont attributaires d'au moins un grand gibier.

Ces territoires s'étendent sur 150 000 hectares de bois et 320 000 ha de plaine.

En 2024-2025, **8 821** chevreuils ont été attribués.

5 656 d'entre eux ont été déclarés prélevés en Touraine, soit un taux de réalisation de 64 %.

C'est un chiffre plus faible qu'à l'accoutumée, mais de nombreux territoires ont fait preuve de prudence en raison des inquiétudes survenues en début de saison, principalement dues aux conditions météorologiques très particulières que nous connaissons depuis près de deux ans et dont l'impact sur les populations de chevreuils reste difficilement quantifiable.

Au niveau des grands cervidés, nous étions sur une attribution record de 5 436 animaux.

Il était important de tenir un taux de réalisation fort pour atteindre l'objectif de diminution des populations. **Et c'est chose faite !**

Nous atteignons cette année les 70 % de réalisation pour les grands cervidés, soit près de 4 000 animaux prélevés.

Si on étudie plus en détail les chiffres, on s'aperçoit que nous sommes à 74 % pour les CEM1 et 70 % pour les CEM2, soit 73 % de moyenne pour les cerfs.

Au niveau des bracelets de biches, nous avons longtemps été en retard sur les prélèvements prévus mais le mois de février a permis de finir avec un taux de réalisation de 67 % soit 1 487 bracelets de CEF apposés. Il est utile de rappeler que ces bracelets peuvent être utilisés pour marquer une biche ou un jeune cervidé, femelle comme mâle partout sur le département à l'exception de l'ancien massif 11B désormais appelé S05. Nous aurons un chiffre précis après le contrôle des mandibules, mais on peut raisonnablement estimer que près de 1 350 femelles ont été prélevées cette année avec ces bracelets de CEF. Ça paraît énorme mais c'est un effort nécessaire pour revenir à un niveau de population plus en adéquation avec les milieux.

Quant aux bracelets de jeunes cervidés, avec 70 %, leur réalisation est parfaitement fidèle aux attentes.

Cette année, la Fédération avait décidé d'attribuer de nouveau des bracelets de cerf indéterminé (CEI) avec des règles d'attribution précises :

- Être dans des zones où l'installation de grands cervidés n'est pas souhaitée
- Et uniquement pour les mono-attributaires.

Nous avons attribué 24 bracelets de CEI et seulement 12 ont été utilisés.

Vous le savez, cela fait maintenant plusieurs années que la Fédération augmente les attributions de grands cervidés afin de réduire le coût des dégâts mais aussi pour répondre aux demandes du monde agricole, des forestiers et de l'État.

Il semblerait qu'à l'échelle départementale, nous ayons atteint le pic des attributions pour cette espèce.

Cela ne signifie toutefois pas que nous n'augmenterons pas encore les attributions dans certains massifs.

Il est clair que là où la pression exercée par les grands cervidés sur leur environnement est toujours trop importante, il y aura encore un effort à fournir.

Enfin, la généralisation des bracelets de secours lors de la saison dernière n'a, pour l'heure et avant contrôle, entraîné aucune dérive notoire, malgré les craintes légitimes que certains pouvaient avoir.

Lors de la dernière campagne, moins d'une vingtaine de bracelets de secours ont été utilisés.

Nous connaîtrons la nature des prélèvements réalisés avec ces dispositifs la semaine prochaine. Néanmoins, d'après les informations dont nous disposons actuellement, rien ne semble particulièrement alarmant.

Nous allons maintenant passer au tableau de sangliers.

Avec 10 209 sangliers déclarés, la saison 2024-2025 constitue un nouveau record.

Espérons que cela sera gage d'une amorce de réduction de la population.

A y regarder de plus près, on peut voir qu'il est tué moins de 500 sangliers l'été, avant l'ouverture générale. Il faut vraiment qu'on accentue les prélèvements pendant cette période estivale pour limiter les dégâts en plaine tout en renvoyant les animaux vers leurs milieux forestiers d'origine.

Comme vous pouvez le voir, les prélèvements s'accélèrent franchement à partir de l'ouverture générale : 933 sangliers en octobre, 1 804 en novembre, 2 138 en décembre et 1 977 puis 2 109 en janvier et février.

Vous noterez, sans grande surprise, que durant la période de suspension de l'agrainage 1^{er} octobre / 15 novembre – une mesure souhaitée par l'administration et les anciens représentants du monde agricole, mais à laquelle votre Fédération s'oppose – les prélèvements diminuent.

Je tiens tout de même à rappeler qu'initialement, cette période nous est imposée afin de permettre une augmentation des prélèvements qui serait liée à la dispersion des animaux.

Pour la 3^{ème} année consécutive, on peut voir que ce n'est pas le cas !

Néanmoins, tant que la Loi obligera à subir une suspension d'agrainage, il nous apparaît plus opportun de la situer en début de saison de chasse plutôt qu'en février ou mars comme c'était le cas l'année dernière. Ainsi février devient le deuxième meilleur mois de prélèvements.

Et mars ajoute près de 475 sangliers, un chiffre supérieur à celui des années précédentes.

En guise de conclusion, je vous rappelle qu'il est possible de protéger les cultures des suidés dès le 1^{er} avril et surtout à partir du 1^{er} juin, à l'affût.

Dès le 1^{er} juillet, vous pouvez et parfois vous devrez chasser en battue dans les maïs ou autres cultures sensibles.

Le Conseil d'Administration a décidé de poursuivre le remplacement gratuit des boutons utilisés entre le 1^{er} avril et le 15 septembre.

Vous avez donc toutes les cartes en mains, pour que l'on réussisse ensemble à atteindre notre objectif de baisse des dégâts.

Merci de votre attention.

- *Intervention de M. BOIS, Président de la Chambre d'agriculture*
- *Intervention de Mme BIVER, Directrice Départementale des Territoires*
- *Intervention de M. LOUAULT, Sénateur*

V/ ALLOCUTION DU TRÉSORIER

Le Président BELLOY donne ensuite la parole à M. Romaric TRUBAT, Expert-comptable, afin qu'il présente à l'Assemblée les comptes clos au 30 juin 2024.

1) Résultat de l'exercice

Le compte de résultat fait apparaître un total :

- de produits de l'ordre de 1 870 K€, soit une augmentation de 341 K€ par rapport à l'année précédente,
- de charges de l'ordre de 1 732 K€, soit une augmentation de 170K€ par rapport à l'année précédente.

L'exercice fait ainsi ressortir un excédent de 138 K€ contre un déficit de 33 K€ l'an dernier soit une variation de +171 K€

Il se compose :

- du résultat d'exploitation : + 63 K€
- du résultat financier : + 91 K€
- du résultat exceptionnel : + 15 K€.

SERVICE GÉNÉRAL – Compte de résultat

1- Augmentation des produits d'exploitation : +260K€

- Dont contributions financières reçues sur projet : +117K€

2- Augmentation des charges d'exploitation +142K€ :

- Dont achats et charges externes + 60K€ (dont +10K€ de frais de carburant / +9K€ de frais d'entretien et réparation immeuble / +10K€ honoraires contentieux / +15K€ de cotisations FRC /

- Salaires et charges sociales : avec une affectation pleine pour + 45K€

3- Augmentation des produits financiers + 74K€ (intérêts sur placement financiers)

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de l'ordre de +744 K€ contre un excédent de l'ordre de 358K€ au 30-06-2023.

=> soit une augmentation de + 386 K€ par rapport à l'an passé.

SERVICE DÉGÂTS – Compte de résultat

1- Explications des produits d'exploitation :

- Légère diminution des cotisations provenant de la baisse récurrente constatée depuis 2 ans du volumes des timbres.
- Cependant hausse des attributions de bracelets et de boutons sangliers

2 - Subvention plan de résilience (aide en couverture de la hausse des prix des denrées sur la base N-1) : 534K€ - Cependant fin du plan résilience.

3- Cout dégâts :

Hausse du coût des dégâts :

Indemnisation N : 1 201 K€

Provision N : 600 K€ - Estimation selon les dossiers encours des indemnités dégâts restantes à verser à la date de clôture des comptes

Reprise de provision N-1 : - 440 K€ - Annulation de l'estimation des indemnités dégâts restants à verser au 30/06/2023 car ils ont été versés sur l'exercice 2024,

Soit total indemnisations : 1 361K€ contre 1 328 K€ en N-1

=> Hausse de 33K€

Conclusion générale :

L'exercice se solde par un excédent de 882K€ au global (contre un excédent de 325K€ au 30/06/2023)

BILAN DE LA FÉDÉRATION AU 30/06/2024

Actifs immobilisés : 1 319K€

Fond de roulement de 3 470K€

Excédent en fonds de roulement de 1 204K€

Trésorerie Positive de 4 674K€

=> Soit une hausse de 35% du BFR et 22% de la trésorerie

Le fonds de roulement permet de répondre à une nécessité économique correspondant à la sécurité financière normale pour le service général et à la notion de fonds de réassurance pour le service dégâts de gibiers avec pour objectif de faire face à de fortes fluctuations potentielles des indemnisations des dégâts de grands gibiers.

Néanmoins ce fonds de roulement pourrait se révéler nécessaire pour faire face à de nouveaux aléas en couverture des Dégâts.

1) Rapport du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Après la présentation du bilan 2023-2024, compte tenu de l'absence de M. ROUILLÉ, commissaire aux comptes, c'est M. TRUBAT qui présente son rapport.

RAPPORT GÉNÉRAL :

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération des Chasseurs d'Indre et Loire » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment les postes « Dégâts de gibiers » et analyse des cotisations.

Je vous rappelle que la nouvelle loi chasse « loi 2019-773 du 24 juillet 2019 » a considérablement modifié l'organisation des structures fédérales aussi bien sur le plan financier que sur le plan des compétences.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Faits caractéristiques :

A défaut d'avoir reçu au 24/11/2023 la réponse de l'OFB sur les projets bouclés, la structure n'a pas pu prendre en compte les éventuels impacts comptables.

Compte tenu d'absence de retour de l'OFB sur les projets terminés, le traitement des reliquats financiers sera fait sur l'exercice suivant.

Après vérification, cet impact comptable a bien été intégré sur cet exercice clos au 30/06/24.

Un autre évènement apparaît dans les comptes des Fédérations de chasse et qui résulte soit d'une sous consommation ou d'une sous justification des sommes résultant de l'Eco-contribution. Nous constatons tous les ans que ces reliquats sont en augmentation. Comme CAC, nous demandons que l'Etat (OFB) prenne une position sur la nature juridique et comptable de ceux-ci en faisant la différence entre les fonds chasseurs (5 €) et les fonds Etat (10 €).

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

3) Budget prévisionnel 2025-2026 (1er juillet 2025 au 30 juin 2026)

M. Romaric TRUBAT, expert-comptable, présente le budget prévisionnel pour la campagne 2025-2026.

Mesdames et Messieurs, je vais maintenant vous présenter les budgets prévisionnels pour la prochaine campagne de chasse 2025/2026.

Rappel section analytique construite à l'équilibre

Prévision établie sur la base prudente du suivi d'un seul projet sur la période et d'une contribution globale reversée par la FNC.

Pour rappel le volume 23-24 est plus élevé car il y a des décalages dans le démarrage des projets durant la mise en place du processus Ecocontribution.

Variation prévue du résultat - 134 k€

Diminution des cotisations prévues de 21K€

=> Diminution de la cotisation territoriale -75K€. La répartition a été revue avec le service Dégâts. En 23/24 150K€ d'affecté contre 75K€ de prévu pour 25/26

⇒ baisse minorée par la hausse des cotisations liées aux permis (Nombre de permis prévu en baisse selon la tendance nationale. Cependant il a été revu une répartition des sommes affectée au service générale selon le timbre).

Diminution des charges : -97 K€ :

Salaires et charges sociales : La masse salariale reste globalement stable. Il s'agit d'une revue de la clé de répartition au service dégâts

Impôts et taxes -10K€ s'expliquant par le fait que nous avons estimé un revenu sur les placements financier moins élevé cette année.

Variation prévue du résultat - 1 096K€

- On constate que les charges ont été estimées avec une hausse globale entre 2 et 3% compte tenu de l'inflation et du volume de dégâts croissant,
- Fin du plan de résilience : il a été versé 537K€ au service dégâts pour l'année 2024. La fin des versements aura lieu sur l'exercice 2024/2025. C'est pourquoi la fin de cette aide représente 50% de la variation du résultat (-1 096K€) entre 2024 et le budget 2025/2026.
- Afin de limiter l'impact il a été nécessaire de trouver des moyens pour générer des produits supplémentaires.

Pour cela la Fédération a fait valider par le comité d'administration 2 hypothèses axées sur les cotisations territoriales et les bracelets. Ces 2 hypothèses vous seront expliquées un peu plus loin dans la présentation.

- Cependant malgré ces produits estimés supplémentaires cela ne suffit pas à combler la perte générée par la fin du plan de résilience. Le déficit estimé pour la section dégâts est de 352K€ auquel nous devons ajouter l'excédent estimé de la section services générale de 4K€. Nous vous rappelons que la section Eco contribution est à l'équilibre chaque année.

=> Déficit global estimé de -348K€ pour 2025-2026

D'où la nécessiter de solliciter les administrés pour une levée de fonds.

2) Adoption des résolutions financières

M. TRUBAT, expert-comptable donne lecture du projet des résolutions à caractère financier proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, ces résolutions seront adoptées au fur et à mesure de leur présentation.

Projet de résolutions à caractère financier proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2024, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2023-2024.

3^{ème} Résolution

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan 7.560.221 €uros

Produits d'exploitation 5.433.626 €uros

Résultat net comptable 882.359 €uros

Au 30 juin 2024, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

- Réserves de gestion 1.553.852 Euros
- Réserves indisponibles 513.921 Euros
- Réserves immobilisées..... 1.227.198 Euros
- Report à nouveau créiteur 83.551 Euros

- Report à nouveau débiteur 295.879 Euros
- Excédent de l'exercice 882.359 Euros

Total fonds propres3.965.003 Euros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 :

- Affectation d'une partie de l'excédent de l'exercice 295.879 Euros

En partie au compte de report à nouveau débiteur, soit pour la somme de 295.879 Euros

- Affectation de l'excédent de l'exercice résiduel 586.480 Euros

En partie au compte de report à nouveau créiteur, soit pour la somme de 586.480 Euros

- Prélèvement sur le compte de report à nouveau créiteur la somme de..... 91 558 Euros

Correspondant à l'ajustement au 30 juin 2024 de la valeur nette comptable des immobilisations, pour les porter au compte de Réserves immobilisées.

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

- Réserves de gestion 1.553.852 Euros
- Réserves indisponibles 513.921 Euros
- Réserves immobilisées..... 1.318.756 Euros
- Report à nouveau créiteur 578.473 Euros

- Report à nouveau débiteur..... 0 Euros
- Excédent de l'exercice 0 Euros

Total fonds propres3.965.003 Euros

4^{ème} Résolution

A la suite de la présentation du budget 2025-2026 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le budget caractérisé par un total de produits de 4.306.000 Euros et un résultat déficitaire de -348.000 Euros.

Les résolutions financières sont approuvées à mains levées à l'unanimité.

➤ ***Intervention de M. D'OUINCE du Syndicat des Forestiers Privés de Touraine.***

➤ ***Intervention de M. LABARONNE, Député***

VI/ REMISE DE MÉDAILLES

Nous allons procéder maintenant à la remise de médailles fédérales. Je vais demander à M. Denis BICHARD, de bien vouloir me rejoindre sur la scène.

M. BICHARD Denis

Sur proposition de M. Fabien LABRUNIE la médaille d'argent de la Fédération est attribuée à Monsieur Denis BICHARD.

Cet amoureux de la nature passe des heures à agrainer perdrix, faisans et canards.

Piégeur émérite, classé régulièrement parmi les 10 meilleurs de l'année. Il vole une grande partie de son temps à la surveillance de son territoire.

Denis est toujours disponible pour agrainer le petit gibier, réparer la corbeautière, venir réguler les ragondins, etc...

Il va même jusqu'à élever des petits faisans vénérés dans son garage de Chambray-lès-Tours !!!

Qu'il soit aujourd'hui remercié pour son engagement et honoré ce jour pour son magnifique parcours.

- ***Intervention de Mme AUCONIE Ex-Députée et administratrice de la Ligue contre le Cancer concernant la Marche Rose et remise du trophée au Président BELLOY, appel aux chasseurs pour la marche rose 2025 qui aura lieu le 10 octobre prochain.***

Remise de deux médailles suite à la marche rose 2024 :

Daniel PESNEAU et Jean-Pierre GILET.

A la demande d'Alain Belloy, président, la médaille de bronze de la Fédération est remise à Daniel Pesneau et Jean-Pierre Gilet.

C'est une médaille particulière dans le sens où elle est décernée à des chasseurs qui se sont illustrés dans un domaine que l'on n'a peu l'habitude d'honorer au sein cette assemblée : la générosité !

En effet, à l'occasion de la Marche Rose organisée à Thilouze, en octobre dernier, au profit de la lutte contre le cancer du sein, il n'a pas fallu plus d'une seconde pour que Daniel et Jean-Pierre répondent favorablement à la demande du Conseil d'Administration.

Ils ont pris bénévolement deux jours de leur temps pour préparer puis cuisiner un sanglier à la broche afin de récompenser les participants à la Marche Rose à leur arrivée à la Maison de la Chasse.

Leur seul salaire a été les remerciements chaleureux des marcheurs et plus particulièrement ceux de Sophie Auconie.

Daniel, Jean-Pierre, à travers votre exemple, la fédération tient à féliciter les milliers de chasseurs qui prennent de leur temps, sans rien demander en retour, pour défendre la chasse, son image et ses valeurs.

Mes chers amis soyez ici remerciés pour votre engagement sans faille.

VII/ VOTE ADHÉRENTS

Nous allons procéder aux différents votes dans quelques instants.

Tous les votants ont en main un boîtier comme celui-ci.

Tous les votes seront réalisés avec ce boîtier et le résultat sera instantané.

Le paramétrage du nombre de voix dont vous disposez a été effectué, pour chaque boîtier, au moment où il vous a été remis.

Donc si vous disposez de 20 voix, lorsque vous ferez votre choix pour chaque vote, ce seront bien 20 voix qui seront enregistrées.

Maitre MATRAT, huissière de justice, est présente ce matin pour surveiller le bon déroulement des votes et valider, en séance, les résultats.

Dans un premier temps vous devez « allumer » votre boîtier en appuyant sur la touche située en bas à droite.

L'écran s'allume et vous souhaite la bienvenue : « welcome ».

Ensuite pour chaque vote, vous appuierez sur la touche correspondant à votre choix, 1 ou 2 et enverrez votre choix en appuyant sur la touche SEND où il y a une enveloppe représentée. Un message « terminé » apparaît sur l'écran de votre boîtier et confirme que votre vote a été enregistré.

Si vous êtes trompé (en appuyant sur la touche 1 à la place de la touche 2 par exemple), vous pouvez changer en appuyant sur la bonne touche, mais avant d'avoir envoyé votre choix avec la touche SEND. Lorsque vous avez appuyé sur la touche SEND, votre vote est définitif et ne peut plus être modifié. Ne vous précipitez pas et tout se passera bien.

Nous allons procéder à un test avec cette diapositive.

Le tableau des boîters distribués va s'afficher ce qui permettra de vérifier quels sont les votants qui ont des difficultés. Ce tableau ne sera pas utilisé ensuite pour les votes officiels, ceux-ci restant parfaitement secrets.

Pour chaque résolution, j'ouvrirai le vote, le rectangle en haut à droite de la diapositive projetée à l'écran passera au vert. À partir de ce moment-là, vous pourrez voter. Je fermerai le vote et le résultat s'affichera dans les secondes suivantes.

Nous aurons 3 étapes de vote : les deux premières commenceront dans un instant, il s'agit :

- Des choix des dates d'ouverture et de fermeture.
- Des tarifs du timbre fédéral et du timbre grand gibier (qui ne changent pas par rapport à l'année dernière).
- Du choix de la modalité de financement des dégâts.

L'assemblée passe ensuite au vote électronique des 6 résolutions dont les résultats figureront dans l'annexe de fin.

Le Président, à 12h25, déclare l'Assemblée Générale 2025, close et invite les adhérents présents, à déposer les boîters de vote à la sortie de la salle et à partager le buffet campagnard au 2^{ème} étage

**ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 05 AVRIL 2025**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Alain BELLOY, Président
Fabien LABRUNIE, Premier Vice-Président
Jean-Marc MAINGAULT, Secrétaire général
Pascal JEHANNIN, Trésorier

Maître MATRAT, Huissière, étaient présente pour surveiller le bon déroulement des votes et valider, en séance, les résultats suivants :

Nombre de boitiers distribués	259
Nombre de voix exprimées	4394

DÉCISIONS :

L'Assemblée Générale décide de fixer :

Vote n°1 : - Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet la date d'**ouverture de la chasse**, pour tous les modes de chasse au **21 septembre 2025**

▪ <i>Pour</i>	4061 voix	92.42 %
▪ <i>Contre</i>	287 voix	6.53 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	46 voix	1.05 %
<hr/> 4394 voix		

Vote n°2 : - Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet la date d'**ouverture de la chasse du lièvre** au **5 octobre 2025**

▪ <i>Ouverture au 21 septembre 2025</i>	1482 voix	33.73 %
▪ <i>Ouverture au 5 octobre 2025</i>	2908 voix	66.18 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	4 voix	0.09 %
<hr/> 4394 voix		

Vote n°3 : - Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet la date d'**ouverture du faisand commun naturel en plan de gestion**, au **5 octobre 2025**

▪ <i>Ouverture au 21 septembre 2025</i>	1522 voix	34.64 %
▪ <i>Ouverture au 5 octobre 2025</i>	2643 voix	60.15 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	229 voix	5.21 %
<hr/> 4394 voix		

Vote n°4 - Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet, la **clôture anticipée pour la perdrix grise et rouge et pour le lièvre** au **14 décembre 2025**

▪ <i>Clôture le 7 décembre 2025</i>	2017 voix	45.90 %
▪ <i>Clôture le 14 décembre 2025</i>	2373 voix	54.01 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	4 voix	0.09 %
<hr/> 4394 voix		

Vote n°5 - Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet, la **clôture anticipée pour le faisand commun** au **11 janvier 2026**

▪ <i>Clôture le 4 janvier 2026</i>	2072 voix	47.16 %
▪ <i>Clôture le 11 janvier 2026</i>	2192 voix	49.89%
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	130 voix	2.95 %
<hr/> 4394 voix		

Vote n° 6 - Pour la saison 2025-2026, l'Assemblée générale décide de fixer le prix des bracelets, des boutons de sanglier et des participations territoriales et du timbre grand gibier comme suit :

- Bracelet cerf :	192,00 €	- Plaines	0,60 €
- Bracelet biche :	168,00 €	- Massifs verts	1,25 € /ha boisé
- Bracelet jeune cervidé :	84,00 €	- Massifs jaunes	3,25 € /ha boisé
- Bracelet chevreuil :	24,00 €	- Massifs oranges	6,00 € /ha boisé
- Bouton sanglier :	40,00 €	- Massifs rouges	9,00 € /ha boisé
		- Augmentation du timbre GG de 5 €	

▪ <i>Proposition 1</i>	<i>1599 voix</i>	<i>36.39 %</i>
▪ <i>Proposition 2</i>	<i>2789 voix</i>	<i>63.47 %</i>
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	<i>6 voix</i>	<i>0.14 %</i>
	<hr/> <i>4394 voix</i>	

M. Alain BELLOY



M. Jean-Marc MAINGAULT



M. Fabien LABRUNIE



M. Pascal JEHANNIN



